



MAIRIE de SAINT-CANNAT

13760

Séance du 20 mai 2025

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Présents	18
Représentés	8

N° 2025-044

Convention avec le
Rotary club pour
un reboisement

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt mai à dix heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le treize mai deux mille vingt-cinq conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Joël LEVI-VALENSI, Maire.

Etaient présents à cette Assemblée : J. LEVI VALENSI, D. CAMHI, J. GERARD, Y. FALCHI, L. MAURIZIO, D. BARBIER, G. SORBA, A.L. FALQUERO, J.M. ARNAUD, D. PETIT, M. CATELIN, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOURAS, S. BOULINGUEZ, V. PELLISSIER, G. BESSE, C. BARRIERE,

Absents excusés : M. RIBES, J.P. VENTURINI représenté par Y. FALCHI, C. FREMY représentée par D. BARBIER, A. RUBIOLO représentée par G. SORBA, P. BUISSON BAUMELOU représenté par J. LEVI-VALENSI, M. CUTILLO représenté par J.M. ARNAUD, M. SOONEKINDT représenté par A.L. FALQUERO, C. MARTIN, S. ROCHEZ représentée par G. BESSE, J. PRUNARET représenté par C. BARRIERE.

Absent non excusé : M.L. VOLAND

G. SORBA a été élu secrétaire.

Dans le cadre de ses actions de bienfaisance, les clubs Rotary du secteur d'Aix en Provence ont proposé à notre Commune de réaliser à ses frais à une nouvelle opération de reboisement, pour un montant de 10.000 €TTC.

Cette proposition a été acceptée très volontiers.

Le site sur le Plateau de la Lecques, sur les parcelles cadastrées n°E482 et n°E478, ainsi que les méthodes de reboisement ont été discutés entre le Rotary, la Mairie, l'ONF et l'ARPCV (association pour le reboisement et la protection du plateau du Cengle Sainte Victoire) qui est le prestataire choisi par le Rotary pour réaliser cette opération de reboisement.

Tous les arbres replantés sont des feuillus, adaptés à l'évolution climatique, et moins sensibles au feu que les résineux de type pins. La convention prévoit un entretien pendant 3 ans.

Les écoles et les associations locales seront invitées à participer à cette opération de reboisement

La partie haute de ce terrain a déjà fait l'objet d'une opération communale de reboisement avec l'ARPCV en 2022.



Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

..... **DECIDE :**

- De valider la convention à passer avec le Rotary d'Aix en Provence, représenté par M. ROTH, son président,
- D'autoriser Monsieur le maire, ou en son absence durable Monsieur l'adjoint au maire délégué à la forêt et à l'agriculture, à la signer, ainsi que toute pièce y afférant.

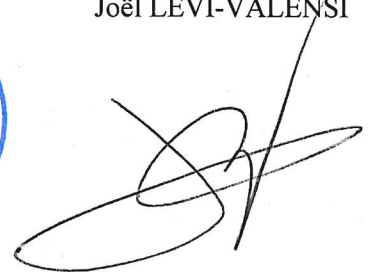
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Guillaume SORBA

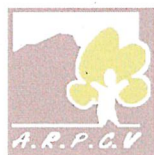


Le Maire,
Joël LEVI-VALENSI



Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-Préfecture le :
Publié le :

11 JUIN 2025
11 JUIN 2025



CONVENTION DE PARTENARIAT POUR UNE OPERATION DE REBOISEMENT

La présente convention régit le partenariat entre :

- La Ville de St Cannat, représentée par son maire, Monsieur Joël LEVI-VALENSI, autorisé par la délibération n°2025-044, ci-après dénommée « la Ville »
- Les Clubs Rotary du Pays d'Aix représentés par M. Gérard ROTH, président du Rotary d'Aix-en-Provence, ci-après dénommé « le Rotary »
- L'Office National des Forêts, représenté par Madame LE LEGARD MOREAU, Cheffe du service forêt de l'agence ONF d'Avignon
- L'ARPCV (Association pour le Reboisement et la Protection du Cengle Sainte Victoire), représentée par son président, M. Jean Pierre MATTALIA,

Préambule

Le Rotary d'Aix en Provence a proposé à la Commune de Saint Cannat, dans le cadre de leur politique de bienfaisance, de réaliser une opération de reboisement sur un site ayant subi l'incendie de 2017. La Municipalité a apprécié et accepté cette proposition.

Un site a été défini en relation avec l'ONF, selon différents critères discutés entre les parties prenantes. Les méthodes de plantation ont aussi fait l'objet de discussions entre les parties.

Les partenaires souhaitent réaliser une opération exemplaire sur le plan environnemental, biodiversité et éducatif en associant les associations et les écoles locales intéressées par le projet.

1) Objet du partenariat

Le présent partenariat porte sur :

- Le Rotary prend à sa charge la plantation d'arbres, à hauteur de 10 000 € TTC, sur un espace mis à disposition par la Ville. Ce financement comprend l'achat des arbres et leur plantation, ainsi que les frais liés au matériel et éventuellement à l'arrosage durant la première année.
- Le terrain mis à disposition par la Ville est situé sur la parcelle cadastrée n°E482 et n°E478, pour une superficie d'environ 4 300 m². Ce terrain a été validé par l'ONF.
- La Ville proposera aux écoles de conduire un projet pédagogique sur le thème de ce reboisement.

2) Modalités

- Le Rotary a choisi comme opérateur l'ARPCV qui réalisera les opérations de plantation, conformément à des pratiques éprouvées, entre fin octobre et fin novembre 2025, à une date à convenir.

La préparation du terrain se fera un samedi, à définir, (débroussaillage à la main, préservation des arbres existants) et la plantation sera réalisée le lendemain.

- Le choix des essences d'arbres à planter se fera sur proposition de l'ARPCV en coordination avec des représentants de l'ONF, de la Ville et du Rotary.
- La Municipalité mobilisera les partenaires locaux pour participer à cette opération, et en particulier le jour de la plantation : les associations locales environnementales, de chasse, et de jeunesse, ainsi que les élèves des écoles et leurs parents.
- La mission de l'ARPCV sera payée par le Rotary.
- L'ARPCV assurera un suivi des plantations sur 3 ans, avec remplacement, si nécessaire, des arbres qui n'auraient pas pris.
- Des bénévoles de l'ARPCV assureront, pendant 3 ans, avec la participation du CCFF de la Commune et de ses véhicules porteurs d'eau, deux arrosages pendant la période estivales (mi-juillet, mi-août).

3) Communication

La Ville et le Rotary médiatiseront ce partenariat lors de sa signature qui aura lieu à une date à définir avant fin juin 2025, en présence des associations locales, des partenaires et sponsors de l'opération. Cette signature est prévue le mercredi 18 juin 2025 à 18H30.

Un point de suivi sera aussi réalisé à l'automne 2026, un an après la plantation, et si nécessaire les années suivantes.

4) Mesures de sécurité lors de la plantation

L'ARPCV réalisera la plantation dans le respect des mesures de sécurité. Aucun visiteur ne sera accepté sur le site lorsque des engins de terrassement seront en action.

Par la suite, les acteurs qui visiteront le terrain et la plantation devront s'assurer d'être en possession d'une assurance en responsabilité civile adéquate.

Fait à Saint Cannat, le 11 juin 2025, pour valoir ce que de droit.

Joël LEVI- VALENSI

Maire de Saint- Cannat

Gérard ROTH

Président du Rotary d'Aix-en-Provence

Laurence LE LEGARD MOREAU

Cheffe de service Forêt de l'ONF

(Agence d'Avignon)

Jean Pierre MATTALIA

Président de l'ARPCV

Localisation du reboisement

